TEL EST PRIS QUI CROYAIT PRENDRE

* CONTE *

Comme chaque matin depuis huit mois qu'il était vainement en quête d'une place, la maison de commerce qui l'avait employé pendant vingt ans ayant fait faillite, par suite de la crise des affaires, Fernand Plotin ouvrit son journal à la rubrique des petites annonces, mais en poussant un soupir qui montrait qu'il avait perdu tout espoir de trouver, par ce moyen, la moindre occupation sérieuse. Et, cependant, il était presque à bout de ressources.

Une annonce vraiment cocasse aimanta soudain ses regards. Elle était ainsi conçue :

On demande habile pickpocket pour occupation honnête très largement rétribuée. Ecrire 1re lettre à... etc., etc.

Fernand Plotin bondit d'indignation en pensant que l'on offrait du travail honnête et largement rétribué à des malfaiteurs et que lui, avec son long passé de probité, n'en pouvait trouver ! Cette idée qu'il remâchait avec une sourde colère en faisant encore, ce-de-là, au cours de la journée, plusieurs démarches infructueuses, aboutit à ce qu'il entra dans un bureau de poste pour écrire à l'auteur de la fameuse annonce — lequel n'était peut-être qu'un farceur — en s'attribuant la qualité de pickpocket...

A la vérité, il fit cela dans un coup de rage, comme par défi à la destinée qui, il en était depuis quelque temps convaincu, et cet incident tendait à le lui confirmer, ne favorisait, du haut en bas de l'échelle sociale, que les indignes et les filous.

⁂

Deux jours plus tard, Fernand Plotin retirait à la poste restante une réponse de l'auteur de l'annonce ou, plus exactement, de son intermédiaire, qui lui demandait, avant toute convocation et précision sur le travail à remplir, ses références... « professionnelles », son identité complète, avec copie de ses condamnations.

Comme il était indiqué, d'autre part, que le travail honnête — on y insistait — dont il s'agissait ne durerait qu'une journée et rapporterait de cinq cents à deux mille francs, Fernand Plotin s'empressa de répondre que, maintes fois condamné pour vol et actuellement recherché par la police, il était tenu à la plus extrême discrétion, de crainte de se faire prendre ; qu'en conséquence il était tout disposé à accomplir le travail pour lequel nul n'était certainement mieux qualifié que lui, mais se refusait à révéler son état civil exact et, sur ses méfaits, tout détail susceptible de permettre son identification.

Il s'amusa beaucoup en écrivant cette lettre, se demandant jusqu'où irait cette aventure à la fois comique et rocambolesque et sans guère nourrir l'espoir de gagner, de cette façon, de cinq cents à deux mille francs.

Or, par retour du courrier, son correspondant qui, cette fois, se démasquait, le convoquait pour le lendemain à la direction d'un grand magasin de nouveautés de la Rive-Droite.

⁂

Huit jours plus tôt, la scène suivante s'était déroulée, à peu près, entre le directeur du grand magasin et son secrétaire, un jeune homme d'origine américaine dont il appréciait beaucoup, notamment, les idées très originales en matière de publicité. Le directeur avait déclaré qu'il était de plus en plus persuadé que ses inspecteurs chargés du service de surveillance étaient au-dessous de leur tâche, étant donné que, depuis près d'un an, aucun d'eux n'avait pris sur le fait une voleuse à l'étalage, alors qu'il était invraisemblable que des vols n'eussent pas été commis pendant ce laps de temps. Il aurait voulu, avait-il dit à son secrétaire, avoir la certitude de ces vols pour convaincre les inspecteurs d'incapacité et apporter dans leur service les réformes qui se révéleraient alors s'imposer.

Le jeune homme, après un instant de froide réflexion avait émis l'opinion que le seul moyen serait d'embaucher deux ou trois voleurs professionnels avec mission d'opérer dans le magasin tout un jour et de les rétribuer suivant la valeur des objets qu'ils apporteraient à la direction, après les avoir dérobés sans s'être fait prendre par les inspecteurs. Et il avait suggéré de tenter d'obtenir discrètement la collaboration nécessaire de ces quelques voleurs professionnels au moyen de la fameuse annonce.

Le directeur, qui avait d'abord éclaté de rire à cette suggestion, s'y était, en définitive, rallié, si peu de chance y eût-il, selon lui, qu'un seul malfaiteur se présentât.

⁂

Au jour fixé, Fernand Plotin se trouva dans le bureau du directeur, en présence de celui-ci et de son secrétaire, avec deux autres pickpockets, — des vrais, ceux-là !

Le directeur leur exposa de quoi il s'agissait : aucun risque à courir, puisque les vols qu'ils commettraient n'en constitueraient point, à proprement parler, et le moyen, s'ils étaient habiles, de gagner honnêtement une assez forte somme. Avec la garantie de cent francs pour leur journée, il leur promettait une prime de cinq cents francs pour le moindre objet qu'ils parviendraient à dérober à un étalage et qu'ils viendraient lui présenter le soir, prime qui pourrait aller jusqu'à deux mille francs, suivant la valeur et le nombre des objets volés et la difficulté de s'en emparer.

Les deux filous, questionnés les premiers à ce sujet, déclarèrent que cela leur convenait. Fernand Plotin, à la fois se disant qu'il lui était à présent difficile de reculer et tenté par l'appât du gain, acquiesça à son tour, mais non sans avoir, au préalable, fait préciser tous les points, après quoi il se renferma avec un fin sourire, dans un mutisme songeur.

Interrogés successivement, les deux malfaiteurs exhibèrent des papiers témoignant de leurs antécédents judiciaires. Ce n'étaient en somme, que de modestes pickpockets sans envergure.

Soumis à la même formalité, Fernand Plotin payant d'audace, répéta non sans hauteur, qu'il était tenu de garder l'incognito ; qu'au surplus, on verrait bien, aux résultats, son degré d'habileté « professionnelle ».

L'air de supériorité un peu dédaigneuse qu'il affectait à l'égard de ses deux « confrères » acheva de séduire le directeur. Celui-ci avait été très favorablement impressionné, dès l'abord, par l'attitude de Plotin qui avait cru bon, dès son entrée dans le bureau, de paraître jeter, d'un regard dur et rapide, comme il en supposait aux vrais malfaiteurs, des coups d'œil furtifs sur les tiroirs de bureaux, la chaîne de montre du directeur, la chevalière du secrétaire, tel bronze véritable formant presse-papiers et deux petits tableaux de prix accrochés au mur.

⁂

C'était le lendemain que Fernand Plotin et les deux voleurs devaient opérer, — chacun pour soi, bien entendu.

Bien qu'il eût toute la journée pour « travailler », le brave employé de commerce ne se rendit dans le grand magasin qu'au milieu de l'après-midi. Il avait fait le compte exact de ce qui lui restait : en poche, une cinquantaine de francs, et son ultime réserve, un billet de cinq cents francs qu'il tira de sa cachette avec un profond soupir. Puis il prit le chemin du grand magasin.

Il parcourut divers rayons en ayant soin de ne pas trop se faire remarquer, tout en observant, parmi les petits objets de valeur, ceux qu'avec quelque habileté il serait le plus facile de dérober, en admettant qu'on eût beaucoup d'adresse. Il calculait rapidement comment, dans ce cas, on pourrait s'y prendre.

Son exploration terminée, il revint sur ses pas, acheta une pendulette de voyage d'environ deux cents francs, pour le paiement de laquelle il écorna son gros billet, en recommandant qu'on laissât l'étiquette. Il fit ensuite l'emplette d'un flacon d'extrait de parfum de prix, d'un porte-cartes, d'une pipe...

Après quoi, il rentra chez lui.

Il gomma avec un soin de faussaire les marques crayonnées par les vendeurs sur les étiquettes et il reprit le chemin du grand magasin avec l'angoisse du joueur.

Il jouait, en effet. Et assez gros jeu, ayant engagé ses cinq cents francs dans l'aventure.

Dès l'exposé du directeur, il avait vu le moyen de gagner aisément le minimum de prime promis aux trois hommes s'ils parvenaient à subtiliser le plus petit objet de valeur insignifiante : l'acheter, le présenter comme l'ayant volé et être en mesure d'expliquer de quelle façon. Puis il avait fait ce calcul qu'en achetant des objets de prix, il avait de fortes chances, moyennant une avance de cinq cents francs, de recevoir une prime de quinze cents, voire deux mille francs, ce qui représenterait un bénéfice de mille ou quinze cents francs...

Lorsque Fernand Plotin se présenta dans le bureau du directeur, en fin de journée, comme convenu, ses deux « confrères » s'y trouvaient, la mine déconfite.

— Eh bien ! lui dit le directeur, avez-vous été plus heureux que ces messieurs ? Je suppose, puisque vous entrez ici librement, que vous n'avez même pas trouvé le moyen de tenter de voler quelque chose. Vos camarades se sont fait pincer au premier geste ébauché et, si vous les trouvez encore ici à cette heure, c'est non seulement pour recevoir les cent francs qui leur sont dus, mais parce qu'ils étaient curieux de savoir si, de votre côté, vous auriez réussi, alors qu'ils estiment que c'est à peu près impossible, tant notre service de surveillance est bien fait.

Fernand Plotin haussa les épaules et, avec une tranquillité souveraine, tira de la poche droite de son veston, la pendulette de voyage ; de la poche intérieure gauche, le porte-cartes ; de la poche droite de son pantalon, le flacon de parfum ; de la poche revolver, la pipe. Puis grand seigneur :

— Vous pouvez me faire fouiller, je vous donne ma parole que je n'ai rien conservé par devers moi !

Le secrétaire, devant cette réussite, gloussait d'aise. Quant au directeur, il en était éberlué :

— Des objets de cette valeur ! Et dans quatre rayons ! s'exclama-t-il. Monsieur, je vous félicite. Ce n'est pas deux mille, c'est trois mille francs que je vous donne et nous vous sommes encore redevables, car, grâce à vous, nous savons qu'il nous faut réorganiser complètement notre service de surveillance qui, ainsi que je le craignais, est insuffisant.

Il l'appelait « Monsieur » !

Fernand Plotin empocha les trois billets avec un détachement affecté et osa cette réplique, sans de remerciement :

— Ne soyez pas trop sévère pour vos inspecteurs : sans me vanter, je suis d'une habileté assez exceptionnelle.

Puis, en regardant la pendulette de voyage posée sur le bureau du directeur tandis que ce dernier, bonhomme, donnait tout de même deux cents francs à chacun des deux « autres » voleurs, Plotin ajouta négligemment :

— Vous avez usé de tant de cordiale courtoisie à mon égard monsieur le Directeur, que vous mettriez le comble à l'excellent souvenir que je garderai de vous si vous vouliez bien me permettre d'emporter cette pendulette qui me plaît tant dans sa simplicité charmante et pratique.

Puis, de l'air machiavélique qu'il avait vu à des héros de films policiers :

— Mais non, vraiment, j'abuserais de votre bienveillance, alors qu'il me sera si facile d'« emprunter » cet objet à votre rayon, un jour, en passant...

— Mais comment donc, je vous donne le tout, s'empressa le directeur, en embrassant du geste les quatre objets « volés ».

A quoi Fernand Plotin répondit, très « Régence » :

— Je vous remercie, mais je ne fume pas la pipe ; cachant mon identité, je n'emploie pas de cartes de visite ; et j'ai horreur des parfums violents !

Le directeur s'approcha de lui et lui frappa complaisamment sur l'épaule :

— Ah ! vous êtes un « as », vous ! Un Raffles ! Un Arsène Lupin ! Mais vous êtes un peu effrayant, ne venez pas trop souvent chez nous !

— Je vous donne l'assurance formelle, en tout cas, s'exclama Fernand Plotin dans un cri du cœur, que si j'y mets les pieds, ce ne sera jamais pour voler !

Sur ce, il se retira très digne, avec les deux pickpockets.

Dès qu'ils furent dans les rayons du magasin, ils se dirigèrent, au milieu des clients, vers une porte de sortie. L'un des malfaiteurs, l'air soucieux, observa :

— Dépêchons-nous ! Ces gens-là se sont servis de nous, mais ils sont bien capables de nous avoir signalés téléphoniquement à la police, aussitôt après notre départ, comme de bonne prise, éventuellement... Tiens : qu'est-ce que je disais !

Et il montra, d'un clin d'œil, plusieurs hommes qui semblaient de faction auprès de la porte. Au moment de la franchir, les deux pickpockets rebroussèrent rapidement chemin et s'éclipsèrent dans des directions différentes, abandonnant Fernand Plotin qui, lui-même, estimant que la journée avait été suffisamment fertile en émotions, battit hâtivement en retraite pour gagner une autre porte. Il y vit également des individus postés et rétrograda de nouveau. Une troisième porte ne présentait rien d'insolite. Il s'en approcha : deux solides gaillards lui saisirent discrètement les poignets comme dans des étaux, en lui intimant l'ordre de les suivre en silence.

Sans répondre à ses questions tour à tour indignées, puis inquiètes, ils le conduisirent de nouveau dans le bureau du directeur.

Ses deux « confrères » s'y trouvaient déjà, comme lui solidement encadrés, et l'un d'eux était en train d'expliquer au directeur :

— Vous pensez bien que ce n'est pas nous ! Vous avez eu la preuve que nous n'étions pas assez habiles pour cela !

Alors, le directeur se tourna vers Plotin qu'il accueillit avec autant de fureur qu'il avait été aimable envers lui précédemment :

— Ah ! mon gaillard ! Trois mille francs et la pendulette ne suffisaient pas à votre appétit ! Et vous poussiez le dilettantisme jusqu'à dédaigner un porte-cartes, tout en vous amusant à me subtiliser adroitement mon portefeuille dans ma poche pendant que je vous frappais familièrement sur l'épaule ! Ah ! vous êtes habile, mais il ne sera pas dit que vous aurez opéré chez moi, sur moi, impunément ! Vous voilà pris, monsieur Raffles ! Grâce à moi, vous irez en prison, monsieur Arsène Lupin !

Fernand Plotin, suffoqué, bégaya en ouvrant de lui-même son veston :

— Mais fouillez-moi !

Le directeur haussa les épaules :

— Vous offrez vos poches intérieures à nos investigations, c'est donc que mon portefeuille est ailleurs !

Et, plongeant lui-même la main dans la poche extérieure gauche du veston de Plotin, il en tira victorieusement son portefeuille volé.

L'un des pickpockets triompha modestement :

— Quand je disais que ce ne pouvait être que lui !

Fernand Plotin était au comble de l'ahurissement, sans force pour se défendre, pour expliquer une chose à laquelle, tout le premier, il ne comprenait absolument rien.

En un instant, on lui reprit les trois mille francs libéralement donnés, la pendulette, et il fut conduit au commissariat de police le plus proche, tandis que les deux voleurs professionnels étaient gratifiés chacun de cinq cents francs, à titre d'excuses et de réparation, et pouvaient disparaître libres et joyeux.

Après six mois de prison préventive — qui d'ailleurs l'empêchèrent de mourir totalement de faim — six mois pendant lesquels Fernand Plotin, ayant fait l'aveu de l'innocente supercherie à laquelle il avait eu recours pour gagner une prime qui devait le sauver, protesta en vain de sa parfaite innocence quant au vol du portefeuille, le malheureux bénéficia enfin d'un non-lieu, grâce à un événement fortuit. Un des deux pickpockets avec lesquels il s'était trouvé dans le bureau directorial venait d'être arrêté en flagrant délit de vol, et, au cours de son interrogatoire, avait déclaré spontanément que c'était lui qui, avait dérobé son portefeuille au directeur du grand magasin, pendant qu'il pérorait avec Plotin, et s'en était débarrassé en le glissant adroitement dans la poche dudit Plotin, ayant compris, voyant les portes gardées, que le patron de l'établissement s'était aperçu aussitôt après leur départ du vol dont il avait été victime et que, le signalement des trois hommes étant donné à toutes les portes, ils ne les franchiraient pas sans être arrêtés et fouillés...

Et c'est ainsi que, dans une aventure qui constituait un jeu assez audacieux, Fernand Plotin perdit beaucoup plus que sa mise. Il jura bien de ne plus jamais jouer, — même au voleur !

Henri CABAUD.

APRÈS L'ACCIDENT MORTEL DE WATTRELOS

M. Cornet, juge d'instruction au Parquet de Lille, a fait écrouer à la prison de Loos, le chauffeur Lécroart, 17 ans, demeurant à Herseaux qui le 21 décembre, conduisant un autobus de la maison Deroubaix, avait causé un accident mortel, rue Carnot, à Wattrelos.

Le magistrat a relevé contre Lecroart, outre le délit d'homicide involontaire, celui d'avoir conduit un véhicule public alors qu'il n'avait pas 18 ans révolus, âge requis pour la possession du permis de conduire.

— A Changhaï, la corde qui soutenait un assassin qu'on venait de pendre, s'est rompue, et le condamné s'est relevé vivant ; les autorités se demandent s'il sera rependu.

— M. Paul Landowski, directeur de la Villa Médicis quittera Rome cette semaine pour rentrer à Paris, où il prendra la direction de l'Ecole des Beaux-Arts.

Le conflit de la métallurgie à Lille

La procédure d'arbitrage

Le Préfet du Nord convoque les délégations patronale et ouvrière à ce sujet

Le Sénat a voté dimanche soir un nouveau texte de la loi sur l'arbitrage obligatoire. Dans son article 2, ce texte soumet aux procédures d'arbitrage le règlement des conflits en cours. Ce projet de loi, sans être définitif puisqu'il doit encore être soumis mardi à l'approbation de la Chambre, ne sera sans doute pas remanié sur cet article 2. En conséquence, le ministre de l'Intérieur a envoyé à M. Carles, préfet du Nord, des instructions lui enjoignant d'attirer l'attention des patrons et ouvriers lillois de la métallurgie sur l'obligation qui leur est faite par l'article en question, et pour demander aux délégués d'envisager le recours sans délai à cette procédure d'arbitrage.

A cet effet, M. Carles avait convoqué les délégués patrons qui ont été reçus dans le courant de la matinée. Ceux-ci étaient conduits par M. Descamps, vice-président de la Chambre syndicale métallurgique.

Les délégués ouvriers, de leur côté, conduits par MM. Georges Dumoulin, secrétaire de l'U. D., et Bourneton, secrétaire du Syndicat de la métallurgie, ont été reçus en audience, mardi, à 16 heures.

Le préfet leur a fait part des instructions reçues. Les délégations se sont retirées et chacune de son côté doit tenir une réunion pour délibérer sur la communication du préfet, qui les a priés de souscrire à ce devoir avant l'entérinement du texte sénatorial par la Chambre.

La réunion des délégués ouvriers s'est tenue à 17 h. à la Bourse du Travail.

D'autre part, M. Carles a reçu dans la soirée une délégation des techniciens de la métallurgie (S.I.A.M.).

Le chauffeur du directeur de la Compagnie de Fives-Lille est menacé de représailles

M. Lemahieu, chauffeur particulier de M. Villars, directeur commercial de la compagnie de Fives-Lille, sortait de son domicile lundi à 12 h. 30 pour assurer son service. Au moment où il quittait sa demeure, il a été houspillé par 150 grévistes de la compagnie de Fives-Lille et menacé de représailles sur sa famille s'il travaillait. Le chauffeur réussit à faire prévenir M. Villars ainsi que la police, et des gardes mobiles furent envoyés aussitôt sur les lieux pour rétablir l'ordre. Sous la protection de ces derniers, M. Lemahieu put se rendre à son travail et sa maison fut gardée par des forces policières qui empêchèrent tout incident.

Des grévistes interdisent l'accès des bureaux aux employés d'une usine, rue Brûle-Maison, à Lille

Conformément aux décisions prises au cours de leur réunion de lundi, les grévistes ont renforcé, hier mardi, leurs piquets de surveillance. Dans la matinée, vers 8 heures, ils se rendirent au nombre d'une quarantaine, devant l'usine Tosi-Dujardin, rue Brûle-Maison, dans l'intention d'expulser des bureaux les employés qui n'ont pas cessé le travail.

L'arrivée d'un peloton de gardes mobiles les empêcha de réaliser leur projet mais ce n'était que partie remise et, à 14 heures, ils revinrent au nombre de cent cinquante, et se massèrent devant la grille de l'établissement. Les employés qui voulurent pénétrer, se heurtèrent à la force d'inertie des grévistes, et durent se retirer, tandis que trois pelotons de gardes mobiles et des inspecteurs de la Sûreté se contentaient d'observer la scène.

Seul, le patron de l'usine fut autorisé à franchir le barrage.

Les mutilés du travail de la Compagnie de Fives-Lille pourront toucher leurs rentes

M. Charles Saint-Venant, député, maire de Lille, fait connaître, comme suite à son intervention près des pouvoirs publics, qu'il a reçu hier de M. Lebas, ministre du Travail, le télégramme suivant :

« J'ai fait immédiatement le nécessaire ; les mutilés du travail de la Compagnie de Fives-Lille toucheront leurs rentes à la Caisse des dépôts et consignations. Signé : Lebas ».

Le contrat collectif a été signé dans la métallurgie de la région dunkerquoise

Le contrat collectif a été signé lundi soir, au cours d'une dernière réunion, entre les délégués patrons et ouvriers de l'industrie métallurgique de la région dunkerquoise. L'élaboration de ce contrat collectif a nécessité plus de cinquante entrevues.

Les ouvriers d'une entreprise de maçonnerie se mettent en grève à Bousbecque

Hier matin, dans la matinée, les vingt-six ouvriers de l'entreprise de maçonnerie Hasbrouck ont décidé de cesser le travail.

Ils réclament une augmentation de 10 % et l'application du barème dont bénéficient les maçons de Roubaix-Tourcoing.

La grève dans les magasins et entrepôts d'alimentation de Paris

UN ACCORD EST SIGNÉ

Paris, 29 décembre. — Un accord a été signé à la présidence du Conseil entre les délégations patronales et ouvrières dans le conflit de l'alimentation.

Les deux délégations sont tombées d'accord pour créer une commission paritaire chargée de veiller au respect et à l'application de la convention collective par chacune des parties, d'étudier et résoudre les difficultés nées de l'application de la convention collective, d'étudier les modifications éventuelles à apporter à cette convention.

DANS UNE GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE, LES COMMIS JOUENT A LA BELOTTE SUR DES FROMAGES DE GRUYÈRE. (Mond.-Photo-Presse.)

LETTRE DE BRUXELLES

POUR OU CONTRE LE BOLCHEVISME

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 29 DÉCEMBRE 1936.

L'année qui s'achève place la Belgique devant ce dilemme : pour ou contre le communisme, allié au bolchevisme de Moscou. Nos chefs communistes vont, en effet, régulièrement prendre langue à Moscou. M. Jacquemotte y allait régulièrement et ne s'en cachait pas. Depuis sa mort, M. Lapaut a continué. Il y est depuis plusieurs mois. Sa place au Parlement reste vide. Ses amis déclarent qu'il est tombé malade en Russie et qu'il y est soigné. A la Chambre, d'ailleurs, comme dans leurs meetings, journaux et propagandes, les communistes belges se réclament de Moscou et de Staline et suivent le mot d'ordre de celui-ci : « Pénétrer ou, du moins, essayer de s'infiltrer dans le parti socialiste pour le noyauter d'abord, le dominer ensuite afin d'arriver à réaliser chez nous, la dictature du prolétariat. »

Le communisme ainsi conçu vient d'obtenir une incontestable victoire, grâce aux jeunes gardes socialistes. Il est parvenu à fusionner avec ceux-ci, malgré l'interdiction officielle du parti. C'est la première étape. Si le communisme a contre lui le syndicalisme socialiste et les hommes nouveaux du parti comme les de Man, les Spaak, il a pour lui deux anciens particulièrement influents : M. de Brouckère, promoteur actif du Front populaire, et M. Vandervelde lui-même qui, entre le fascisme et le bolchevisme, n'hésiterait pas, suivant une de ses récentes déclarations, à opter pour Moscou.

Que va-t-il faire, lui le chef, en présence de l'insubordination des jeunes gardes. Récemment, quand il s'est agi de juger les députés socialistes qui avaient enfreint la discipline du parti, en votant contre la loi militaire, ce fut M. Vandervelde qui proposa le rappel à l'ordre. Va-t-il avoir la même attitude vis-à-vis des jeunes gardes ?

Il est à remarquer que le jeune garde qui fut le plus actif artisan de l'union avec les communistes, est un des députés socialistes qui refusèrent de voter la loi militaire et furent blâmés par le Conseil général du parti. Il a eu ainsi sa revanche et n'a point finalement triomphé pour reculer, puisque c'est lui qui donna le mot d'ordre final au Congrès des jeunes gardes : « Et maintenant, à l'assaut du parti. »

Réussira-t-il ? En tout cas, ce n'est pas seulement le parti socialiste, aujourd'hui le plus nombreux du pays, c'est le pays lui-même qui se trouve devant ce dilemme : « Pour ou contre le bolchevisme. »

S...

Nankin refuse la démission de Tchang Kaï Chek et envoie Tchang Sueh Liang devant la cour militaire

Changhaï, 29 décembre. — On apprend de Nankin, que le Conseil politique a décidé de déférer Tchang Sueh Liang au comité militaire pour qu'il soit jugé.

Au cours de la réunion du comité permanent, le maréchal Tchang Kai Chek

(Ph. Trampus.)

M. T.V. SOUNG

a remis sa démission de président du Yan exécutif et de président du comité militaire.

Le comité permanent a refusé ces démissions.

Les démarches franco-britanniques pour l'arrêt de l'envoi de volontaires en Espagne

L'ITALIE, L'ALLEMAGNE ET LE PORTUGAL SEMBLENT PEU DISPOSÉS A Y RÉPONDRE FAVORABLEMENT

Au nom du Comité de non-intervention, Londres demanderait aux Etats-Unis de ne pas autoriser l'exportation d'avions en Espagne

(Ph. Trampus.)

UN FAUBOURG DE MADRID, ÉVACUÉ, EST SILLONNÉ PAR LES VOITURES D'AMBULANCE.

Rome, 29 décembre. — Le comte Galeazzo Ciano a reçu l'ambassadeur d'Allemagne, M. Ulrich von Hassel, et le ministre du Portugal, M. José Lobo d'Avila Lima.

L'entretien a, évidemment, porté sur la réponse à donner aux notes française et anglaise remises samedi et dimanche au sujet de la suspension des envois de volontaires.

La seule indication officieuse fournie, c'est que la demande franco-britannique porte précisément sur les points que l'Italie avait soulevés au mois d'août dernier, lors de la proposition française de non-intervention.

Dans les milieux politiques italiens on ajoute que les conditions ont changé depuis et qu'accepter la demande franco-britannique serait faire le jeu du communisme, ce qui ni l'Allemagne, ni le Portugal, ni l'Italie ne veulent à aucun prix.

D'une façon générale, les prévisions faites sur la réponse de Rome sont peu encourageantes. On accuse la Grande-Bretagne de ne pas comprendre le véritable point de vue de l'Allemagne et par conséquent, de l'Italie.

L'U.R.S.S. aurait répondu affirmativement

Moscou, 29 décembre. — On croit savoir que le gouvernement soviétique a remis aujourd'hui aux gouvernements français et britannique sa réponse à leurs démarches concordantes en vue d'un arrêt des envois de volontaires en Espagne. Cette réponse serait affirmative sous certaines conditions.

L'activité du commandement nationaliste donne à penser qu'on est à la veille d'événements importants

Avila, 29 décembre. — (De l'envoyé spécial de l'Agence Havas) :

Le front à l'ouest de Madrid, en face de l'Escurial, a été le théâtre d'une activité nouvelle de canonnade et de mousqueterie.

La journée de lundi n'a été marquée par aucune opération de grande envergure ; mais par des actions isolées des nationalistes qui ont tenté d'améliorer les positions antérieurement occupées.

Avant de tenir une conférence à Avila, les généraux Franco et Mola ont visité les divers points du front. D'autre part, les généraux Vereola et Orgaz ont donné des ordres aux chefs de colonnes en vue des opérations futures. Tout indique que l'on est à la veille d'événements importants.

Un avion nationaliste contraint d'atterrir au Maroc a été saisi

Rabat, 29 décembre. — Un avion de bombardement de l'armée nationaliste du Maroc espagnol a été contraint, par suite d'une panne, d'atterrir dans la zone française, à proximité de la frontière, aux environs de Souk El Arba du Gnarb.

L'armement et l'appareil ont été saisis par les autorités françaises.

Le croiseur « Kœnigsberg » a fait relâcher le « Palos »

Berlin, 29 décembre. — Le D. N. B. communique :

« Sur l'injonction du croiseur allemand « Koenigsberg », le vapeur « Palos », qui était retenu par les autorités basques, a été relâché et a poursuivi sa route. »

Le D. N. B. annonce qu'un ressortissant espagnol qui se trouvait à bord du navire allemand, et, par conséquent, sur un territoire soumis à la souveraineté allemande, et une partie de la cargaison ont été encore retenus. L'affaire n'est donc pas complètement réglée.

Les achats du Gouvernement espagnol en Amérique

Mexico, 29 décembre. — L'ambassadeur d'Espagne partira pour Washington jeudi, en avion. Sauf contre-ordre, il se rencontrera avec M. de Los Rios. Sa visite tendrait à réaliser une concentration à Mexico de tous les services d'achats de vivres et de matériel de guerre en Amérique du Nord.

Les Etats-Unis ont vendu de nombreux avions aux gouvernementaux

Washington, 29 décembre. — Le département d'Etat a accordé des licences d'exportation pour l'envoi au gouvernement espagnol d'avions et de moteurs d'avions pour une valeur de 2.777.[illegible] dollars.

Les fonctionnaires du département d'Etat ont déclaré à la Presse que la loi de neutralité actuelle ne s'applique pas aux guerres civiles. Les licences concernent l'expédition de 18 avions, [illegible] 411 moteurs et de pièces détachées pour environ 150 autres moteurs destinés à Bilbao. Tous les appareils sont d'occasion et nécessitent une mise au point qui durera près de deux mois.

Les licences pourraient être révoquées si le Congrès adoptait entre-temps une législation interdisant l'envoi de matériel de guerre dans le cas de guerre civile. Certains milieux estiment qu'une telle éventualité est probable.

L'Angleterre ferait une démarche à Washington

Londres, 29 décembre. — Le gouvernement britannique, au nom du Comité de non-intervention, ferait une démarche auprès du département d'Etat de Washington au sujet du permis d'exportation des avions à Valence et insisterait sur l'intérêt qu'il y a à n'entraver en aucune manière les efforts en vue de la neutralité.

Le baron Jacques de Borchgrave attaché à l'ambassade de Belgique à Madrid, aurait été tué

Bruxelles, 29 décembre. — Le ministère des Affaires étrangères a reçu de l'ambassade de Belgique, à Madrid, des informations qui font craindre que le baron Jacques de Borchgrave n'ait trouvé la mort, à Fuencaral, aux environs de la capitale, dans des circonstances qui n'ont pas encore été établies.

Le gouvernement belge a immédiatement demandé au gouvernement espagnol qu'une enquête soit ouverte, d'urgence, avec le concours d'un représentant de Belgique, à Madrid, en vue de fixer les responsabilités éventuelles.

L'affaire du Quai d'Orsay

Deux complices de Rosenfeld ont été arrêtés

Paris, 29 décembre. — Tandis que [illegible] de Moissac enquête sur les agissements du Russe Michael Rosenfeld, la Sûreté nationale effectue des investigations dans certains milieux d'affaires.

Elle vient d'arrêter deux étrangers qui ont été en relations avec Rosenfeld et qui, tous deux, ont été inculpés d'usage de faux passeports et escroquerie.

LA CLOTURE DU CONGRÈS DES SCOUTS DE FRANCE

Marseille, 29 décembre. — Au Congrès des Scouts de France, le R.P. Dupont a traité mardi la question « Le scout dans la cité » sur un plan très élevé.

« Le scoutisme, dit-il, est un [illegible] une société dans la cité. Il ne doit pas être une cité dans la cité. Les gars qu'il a reçu de la cité. Il veut les rendre améliorés au centuple. »

Le général Lafont a affirmé ensuite que le scoutisme est une question de chefs et il a développé en quelques mots ce que doivent être les qualités du chef.

Le Révérend Père Forestier, nouveau aumônier général des Scouts de France, a parlé de l'esprit rayonnant de fraternité des scouts.

Mgr Dubourg, dont l'intervention a constitué la clôture effective des travaux, a résumé les idées générales du congrès.

A l'occasion du Congrès, le secrétaire général des scouts de France, [illegible] par les jeunes garçons « le loup blanc », a adressé le soir à 19 h. 15, par l'intermédiaire du micro de Marseille-Provence, un message à toute la jeunesse française.